



**RÉGION ACADÉMIQUE  
GUADELOUPE**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

DIVISION DES PERSONNELS  
ENSEIGNANTS DU PREMIER  
DEGRE

GESTION COLLECTIVE

Réf. AD/LIS/EE  
n° 2022-021076

Dossier suivi par  
IGNAM-SIBADO Laura

Téléphone  
0590 47 82 07  
0590 47 87 47  
Fax  
0590 47 81 62

Courriel  
mouvement1d@ac-guadeloupe.fr

Localisation  
Parc d'activités La Providence  
ZAC de Dothémare  
B.P. 480  
97183 LES ABYMES CEDEX

Abymes, le 14 Juin 2022

La Rectrice de région académique  
Rectrice d'académie  
Chancelière des Universités  
Directrice Académique des Services  
de l'Education Nationale

à

Monsieur le D.A.A.S.E.N.  
Madame l'Inspectrice de l'Education Nationale,  
Adjointe au D.A.A.S.E.N  
Mmes et M. les Inspecteurs de l'Education  
Nationale  
Mmes et M. les Principaux de Collège (SEGPA)  
Mmes et M. les Directrices et Directeurs d'écoles  
Mmes et M. les Professeurs des écoles, les  
Institutrices et Instituteurs  
s/c de Mesdames et Messieurs les Inspecteurs  
de l'Education Nationale

**OBJET : Inscription sur La liste d'aptitude aux fonctions de Directeur adjoint chargé de Section d'Enseignement Général Professionnel Adapté de Collège (SEGPA) et Mouvement inter-académique des Directeurs adjoints chargés de SEGPA au titre de l'année 2022-2023**

**REFERENCES :**

Décret n° 81-482 du 8 mai 1981 modifié fixant les conditions de nomination et d'avancement dans certains emplois de direction d'établissement d'enseignement ou de formation relevant du ministère de l'éducation nationale .

Circulaire n° 81-497 du 2 décembre 1981 modifiée par la circulaire n° 82-082 du 17 février 1982

Note de service n° 82-519 du 8 novembre 1982.

**ANNEXES :**

- 📎 Annexe 1 : Demande d'inscription
- 📎 Annexe 2 : Questionnaire
- 📎 Annexe 3 : Avis sur candidature (Par le supérieur hiérarchique)
- 📎 Annexe 4 : Avis sur candidature IEN ASH
- 📎 Annexe 5 : Accusé de réception
- 📎 Annexe 6 : Calendrier
- 📎 Annexe 7 : Fiche formulation des vœux
- 📎 Annexe 8 : Déclaration d'intention de participer au mouvement
- 📎 Annexe 9 : Liste des postes vacants et susceptibles d'être vacants



**RÉGION ACADÉMIQUE  
GUADELOUPE**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

La présente circulaire a pour objet de vous faire connaître les conditions et modalités permettant de se porter candidat à un emploi de Directeur adjoint, chargé de SEGPA ainsi que les modalités du mouvement inter-académique des directeurs de SEGPA .

**CONDITIONS D'INSCRIPTION SUR LA LISTE D'APTITUDE**  
(art. 5 et 21 du décret n° 81-482 du 8 mai 1981 modifié)

**Les enseignants qui souhaitent être inscrits sur cette liste d'aptitude doivent remplir les conditions suivantes :**

- Etre titulaire du D.D.E.E.A.S. (Diplôme de Directeur d'Etablissement d'Education Adaptée et Spécialisée). Les personnels préparant ce diplôme peuvent faire acte de candidature à titre conditionnel (circulaire n° 82-082 du 17 février 1982) ;
- Appartenir à un corps d'enseignement, d'éducation ou d'inspection
- Etre âgé de 30 ans au moins ;
- Justifier de 5 ans de services accomplis en qualité de titulaire dans un corps d'enseignement, d'éducation ou d'inspection au 1<sup>er</sup> septembre de l'année scolaire au titre de laquelle est établie la liste d'aptitude. Les services effectués en qualité de stagiaire, de maître auxiliaire, d'instituteur suppléant sont pris en compte dans la limite de deux années.

L'inscription sur la liste d'aptitude étant annuelle, l'attention des personnels est appelée sur la nécessité de renouveler leur candidature dans le cas où, inscrits sur la liste d'aptitude précédente, ils n'ont pas obtenu de nomination, à titre définitif.

**ATTENTION NOUVEAUTE**

LES CAMPAGNES DE LISTE D'APTITUDE ET MOUVEMENT INTER-ACADEMIQUE  
DES DIRECTEURS ADJOINT CHARGES DE SEGPA SE DEROULERONT SUR LA MEME PERIODE  
DU 15 JUN 2022 AU 29 JUILLET 2022

LES DEUX DEMANDES DEVRONT ETRE EFFECTUEES SIMULTANEMENT !

TOUS LES DOSSIERS DE CANDIDATURE DOIVENT ETRE TRANSMIS  
AVANT **LE MARDI 27 JUN 2022**,

Obligatoirement par la voie hiérarchique, par courriel à l'adresse suivante :  
[mouvement1d@ac-guadeloupe.fr](mailto:mouvement1d@ac-guadeloupe.fr)

*Aucune candidature transmise après cette date  
et / ou sans respecter la voie hiérarchique, ne sera acceptée.*



**RÉGION ACADÉMIQUE  
GUADELOUPE**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

**CONSTITUTION ET DEPÔT DES DOSSIERS DE CANDIDATURES LISTE D'APTITUDE ET  
MOUVEMENT INTER-ACADEMIQUE**

Les enseignants souhaitant faire leur inscription sur **la liste d'aptitude à l'emploi de Directeur Adjoint chargé de SEGPA**, doivent fournir :

- ✚ Annexe 1 : Demande d'inscription
- ✚ Annexe 2 : Questionnaire
- ✚ Annexe 3 : Avis sur candidature (Par le supérieur hiérarchique)
- ✚ Annexe 4 : Avis sur candidature IEN ASH
- ✚ Annexe 5 : Accusé de réception
- ✚ Annexe 7 : Fiche formulation des vœux
- ✚ Annexe 8 : Déclaration d'intention de participer au mouvement
- ✚ Fournir une fiche de synthèse informatique

**Attention : Les enseignants déjà titulaires d'un poste de Directeur Adjoint chargé de SEGPA, ne doivent fournir que *les annexes 7 et 8***

**PROCEDURE POUR FAIRE ACTE DE CANDIDATURE**

1°) Constitution de votre dossier en complétant les annexes correspondantes à votre situation (*Liste d'aptitude + mouvement OU mouvement uniquement*)

2°) Transmission par voie hiérarchique de votre dossier à l'IEN de votre circonscription.

3°) L'IEN de votre circonscription ou chef d'établissement doit transmettre votre dossier à la Division du Personnel Enseignant du Premier degré (DEP) Rectorat de Guadeloupe à l'attention de **Mme IGNAM-SIBADO Laura (Uniquement par mail) au plus tard le Lundi 27 Juin 2022 12H00** :

**[mouvement1d@ac-guadeloupe.fr](mailto:mouvement1d@ac-guadeloupe.fr)**

Pour la Rectrice et par délégation  
La Cheffe de la DPEP



Anna DELANNAY